



ARRÊTÉ AUTORISANT UNE ACTIVITÉ SPORTIVE DANS LE BOIS DES FORGES DE COMMENTRY DANS LE CADRE DES ANIMATIONS ANIM'JEUNE

Nous, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté municipal du 29 Mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Thierry VERGE, 1^{er} adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Vu l'avis de la police municipale,

Considérant la demande présentée par le service jeunesse de la ville de Commentry dans le cadre des animations anim'jeune prévues le **mardi 24 octobre 2023** dans le bois des Forges,

ARRETONS :

Article 1 : Le service jeunesse, dans le cadre des animations anim'jeune est autorisé à utiliser le bois des Forges pour un lazer game en extérieur avec le concours de PARKATTAK.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry www.commentry.fr. à compter du 17 octobre 2023.

Article 3 : Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la directrice générale des services de la Commune, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'agent de la police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

*Fait en Mairie de COMMENTRY,
Le onze octobre deux mille vingt-trois,*

Pour Le Maire

L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,



Thierry VERGE